

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre :
Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 23 mars à 09h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, le mardi 23 mars 2021 à en visioconférence.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents en visioconférence : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Loïc GIRARD, Mme Ghislaine GUILLEN, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Sandrine DERVILLE, Mr Jean-Jacques CORSAN, Mme Véronique FERREIRA, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD

Etait excusé avec procuration : Mr Dominique FEDIEU

Etaient aussi présents : Mme Isabelle PREVOST, Mme Elodie LIBAUD, Mme C. GUILLAUD, Mme Nathalie BRICHE.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Jacques CORSAN

Délibération N°2021-02-13 – Recrutement d'un stagiaire pour la « Évaluation des indicateurs du changement climatique et analyse des impacts dans le périmètre du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés » - et demandes de subventions associées

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et notamment la disposition EGI,

Considérant la nécessité d'analyser :

- *Les bases de données des indicateurs retenus pour évaluer les changements globaux,*
- *Les impacts du changement climatique sur les enjeux estuariens,*
- *Les changements globaux à travers le risque inondation.*

Considérant la volonté de poursuivre le travail initié en 2015 avec la publication des fiches techniques « indicateurs » issus de l'analyse des différentes bases de données des partenaires du SMIDDEST (ex : Réseau MAGEST, EAUCÉA...).

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 : d'accueillir un stagiaire à partir de mars ou avril 2021 pour une durée de 4 à 6 mois et un coût maximum de 3 600 €TTC (hors défraiement de déplacements) inscrit au budget annexe Eau 2021, en autofinancement du SMIDDEST ;

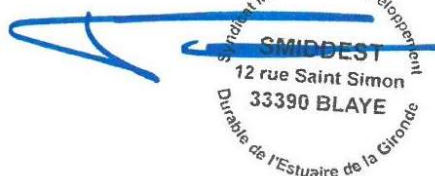
Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour le recrutement d'un stagiaire, les subventions auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental de la Gironde et de la Charente-Maritime pour des appuis additionnels ;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 23 mars 2021

La Présidente

Pascale GOT



Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.